



MAIRIE DE OSSE
25360

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 8 FÉVRIER 2019 À 20 H 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 8

Membres présents : 8

Membres votants : 8

Ayant donné procuration : 0

Absent(s) excusé(s) : 0

Absent : 0

Etaient présents : Mmes Maryna DORNIER – Laurence FONTAINE

M. Pascal FAIVRE – Franck MORGANTI – Franse OSTHENE – Charles PIQUARD – Claude POULOT
– David ROETHLISBERGER

Etait absent : 0

Secrétaire de séance : M. Claude POULOT

Président de séance : le Maire, M. Charles PIQUARD

Date de convocation : 1^{er} février 2019

Date d’affichage : 12 février 2019

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2019
- Rapports d’activité et compte-rendu de réunions
- Délibérations
 - Validation de convention de vente et d’exploitation groupées de bois ;
 - Convention tripartite pour l’organisation d’un partenariat bibliothèque entre le Département, Osse et la CCDB ;
 - Tarif des copies pour le périscolaire ;
 - Travaux sur la ligne 225 000 volts ;
 - Tarif de la Carte Avantages Jeunes ;
 - Attribution des montants de subventions aux associations ;
- Informations et questions diverses

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute.

Il procède à la lecture du procès-verbal du **24 janvier 2019** approuvé à l’unanimité.

Vote : 8 pour 0 contre 0 abstention

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de M. Jean-Louis PAUTHIER .

➤ **Rapports d'activité :**

M. le Maire informe les membres du conseil des différentes réunions communales et intercommunales.

- Présentation des vœux à OSSE le 26 janvier 2019
- CCDB : conseil communautaire le 30 janvier 2019
- Repas communal à Dammartin-Les-Templiers le 2 février 2019 : 69 convives
- Réunion communes forestières : ONF Besançon le 4 février 2019
 - Dossier traitant de la forêt
- Réunion secteur information CCDB – Dammartin le 4 février 2019
 - Dossier abordé : loi GEMAPI et le devenir de nos écoles
- Réunion dossier pylônes RTE le 5 février 2019 : remplacement des pylônes de la ligne 225 000 Volts
- Réunion avec l'exécutif du Département le 6 février 2019 : les actions à mener pour l'année 2019
- Réunion SYTEVOM : préparation du budget le 7 février 2019 :
 - Politique des déchets et nouvelles filières
- Réunion filière bois à Autechaux le 5 février 2019 :
 - Projet 2019 – Printemps du Bois : Animations du 8 mars au 30 avril.
- Commission Départementale préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers le jeudi 7 février : étude des dossiers PLU – cartes communales et autorisations d'exploiter.
- Brigade de Tarragnoz (dossier présenté par Claude)
 - Devant les élus des 24 communes qui dépendent de la brigade, le lieutenant-colonel LEBLANC a présenté le bilan de l'année écoulée, insistant sur la mobilisation de nombreux effectifs au regard de l'actualité.
 - Les gendarmes ont relevé en 2018 une hausse de la délinquance de 4%, expliquant ce chiffre par une augmentation du nombre de dossiers d'initiatives mais également par le dépôt de plaintes relatives à des faits relevant d'autres zones.
 - Le taux de résolution des affaires s'élève à 59 %, soit près de 10 points supérieurs à la moyenne nationale. Plus d'une plainte sur deux a abouti à une suite judiciaire.
 - Les élus ont tenu à remercier l'implication des gendarmes sur le territoire qui par leur présence et grâce au réseau développé par le capitaine LOUVET rassurent et protègent les habitants.
 - Le travail du capitaine, qui prendra sa retraite dans quelques mois a été particulièrement salué.

➤ **Délibérations :**

Délibération 2019-04 // OBJET : Tarif des photocopies réalisées par le périscolaire de la commune de Osse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les photocopies pour le périscolaire de Osse sont réalisées à la mairie de Osse.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer des tarifs appliqués aux copies en noir et blanc de taille A4 et A3, mais aussi d'instaurer un tarif pour les copies en couleur de taille A4 et A3 Relais Petite Enfance.

Aussi, il est exposé au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs suivants :

FORMAT	NOIR ET BLANC	COULEUR
A4	0.03€	0.10€
A3	0.06€	0.20€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions ci-dessus et autorise M. le Maire à émettre des factures semestrielles aux Francas du Doubs.

Vote : 8 pour 0 contre 0 abstention

Délibération 2019-05 // OBJET : Travaux sur la ligne 225 000 VOLTS MAMBELIN - PALENTE

Monsieur le Maire informe que la société RTE (Réseaux de transport d'électricité) est chargée des études de la ligne à 225 000 volts MAMBELIN – PALENTE 1 afin d'assurer le maintien des distances minimales de sécurité entre l'ouvrage électrique et les arbres à proximité, de façon à éviter tout phénomène d'amorçage ;

La société RTE propose une convention à la Commune dans le cadre de ces travaux ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec RTE et tout autre document à intervenir dans ce dossier.

Vote : 8 pour 0 contre 0 abstention

Délibération 2019-06 // OBJET : Validation de convention de vente et d'exploitation groupées de bois :

Une vente groupée de bois désigne l'opération par laquelle l'ONF procède, dans un contrat de vente conclu en son nom, à la mise en vente de bois provenant de plusieurs propriétaires de forêt relevant du régime forestier et reverse ensuite à chacun d'entre eux la part qui lui revient.

✓ **L'exploitation groupée des bois** désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée de bois façonnés, une collectivité met les bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, à charge pour l'ONF de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente, et de reverser à chaque propriétaire la part qui lui revient prévue au présent contrat.

Elle s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de bois afin de répondre aux besoins de la filière professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de vente et d'exploitation groupées de bois avec l'ONF.

Vote : 8 pour 0 contre 0 abstention

Délibération 2019-07 // OBJET : Validation de la convention pour le fonctionnement d'une bibliothèque à vocation intercommunale

Monsieur le Maire expose les motifs suivants :

Une bibliothèque est un service culturel qui contribue aux loisirs, à l'information et à la formation initiale et permanente de tous les publics. Elle participe au développement culturel et économique du Département. La Médiathèque départementale du Doubs, les bibliothèques municipales et intercommunales forment le « réseau des bibliothèques du Doubs ».

L'évolution de ce réseau vers l'intercommunalité dans le domaine de la lecture est l'opportunité d'un meilleur service public et le Conseil départemental du Doubs a souhaité favoriser le développement des relations entre les bibliothèques des « bourgs centre » et les petites bibliothèques des communes voisines.

Pour fixer un cadre fiable et durable à cette évolution vers l'intercommunalité, les modalités d'application des relations entre le Département, la commune ou la communauté de communes ayant en charge la bibliothèque à vocation intercommunale, et les communes des bibliothèques partenaires sont définies dans une convention tripartite.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite pour l'organisation d'un partenariat bibliothèque entre le Département du Doubs, OSSE et la commune de BAUME-LES-DAMES.

Vote : 8 pour 0 contre 0 abstention

Délibération 2019-08 // OBJET : Carte Avantages Jeunes // Année 2019

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le tarif de la carte avantages jeunes est fixé à 7,00 € pour l'année 2019.

L'exposé du maire entendu,

Les membres du conseil municipal **décident** à l'unanimité des membres présents de :

- prendre en charge une partie du prix de la vente de celle-ci et vendre la Carte Avantage Jeunes à 3.50 € aux jeunes résidant à Osse ;
- réserver la carte avantage jeunes aux enfants à partir de 6 ans nés avant le 31 décembre 2013 et jusqu'à leur 25^{ème} année (étudiants ou en apprentissage uniquement).

Vote : 8 pour 0 contre 0 abstention

Délibération 2019-09 // OBJET : Attribution de subventions aux associations : Année 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention formulées auprès de la Commune.

Après examen de ces demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ARRÊTE comme suit la liste des bénéficiaires des subventions au titre de l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2019
Comice	35,00 €
Ligue contre le Cancer	35,00 €
Prévention routière	30,00 €
A.D.M.R.	100,00 €
Association des Familles Rurales	500,00 €
U.S.N.O.	400,00 €
Don du Sang	80,00 €
Pompiers œuvre	35,00 €
Patience Blues	50,00 €
Le Panier de l'Amitié	50,00 €
ACCA	200,00 €
Amis de l'Ecole	500,00 €
Collège de Saône (8.00€ par élève)	72,00 €
Judo club	100,00 €
Association Spéléologie	70,00 €
Anciens Combattants	35,00 €
TOTAL	= 2 292,00 €

Vote : 8 pour 0 contre 0 abstention

➤ **Informations et questions diverses**

- 2 dossiers sont présentés aux membres du conseil municipal concernant l'autorisation d'ouverture de fenêtres en limite de propriété.

- Coût du service de l'ADS (service urbanisme de la COM/COM) pour la commune de OSSE : 4 797,85 € : (avant janvier 2018, ce service était pris en charge par l'Etat).

- Interdiction d'utiliser des ustensiles en plastique : demande d'un sursis de 1 an.
- Demande de scolarisation hors secteur : compétences et application des directives de la CCDB.

- Proposition catalogue jardinières rondins SARL BERTIN : demande de devis.
- Pièces à fournir lors des scrutins : titres d'identité acceptés.
- Dossier Défense extérieure contre l'incendie de notre commune (DECI)
 - La commune devra présenter un dossier.
- Regroupement des écoles sur le plateau : réunion prévue à Dammartin-Les-Templiers le lundi 18 mars 2019 à 20 h 00.
- Réflexions sur les Transports méridiens :
 - impact sur la restauration si suppression,
 - impact si harmonisation d'une nouvelle grille tarifaire.
- Dossier Pôle-emploi :
 - Nouvelles mesures de contrôle.
- Amélioration de la qualité biologique du GOUR : présentation du projet lundi 11 février 2019 à 18 h 00 à Champlive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce vendredi 8 février 2019 à 23 h 00

**Le secrétariat de mairie sera fermé
du 13 février au 1^{er} mars 2019 inclus.**

M. le Maire tiendra une permanence les :

- samedi 16 février : 9 h 30 – 10 h 30
- lundi 18 février : 17 h 00 – 19 h 00
- samedi 23 février : 11 h 00 – 12 h 00
- lundi 25 février : 17 h 00 – 19 h 00

En cas d'urgence, vous pouvez joindre M. le Maire au 06.07.11.43.23.

**Réunion dans le cadre du grand débat national :
Mercredi 27 février 2019 à 20 h 00 dans la salle du Centre d'affaires,
Route d'Esnans à Baume-Les-Dames.**

Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Claude POULOT